

Colloque scientifique européen

Vieillesse et territoires

**13-15 septembre 2005
Paris, Université Paris-IV**

**L' aménagement du territoire réunionnais
face au vieillissement de la population**

Frédéric SANDRON*

* Chargé de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement)
Habilité à diriger les recherches à l'Université Paris-V

Adresse : IRD, BP 434, Antananarivo 101, Madagascar
Téléphone : (261 20) 22 272 80
Courriel – e-mail : fred.sandron@ird.mg

Introduction

La question de la population est omniprésente de très longue date à la Réunion. Jusqu'au début du vingtième siècle, les Gouverneurs et responsables successifs se sont toujours inquiétés de la disponibilité en main-d'œuvre, servile ou libre, pour assurer le fonctionnement d'une économie agricole, qu'elle soit caféière ou sucrière. La départementalisation n'a pas changé cet intérêt porté aux variables démographiques puisque dans les années 1960-70, les autorités ont impulsé une politique volontariste d'émigration tandis que la baisse de la fécondité était elle aussi un objet d'intervention publique.

Depuis les années 1980, avec la politique de décentralisation, la variable démographique s'inscrit dans une perspective plus intégrée aux sphères économiques et sociales, ainsi qu'à l'aménagement du territoire. Pour cette dernière composante, un des défis à relever dans les prochaines années et décennies va être de prendre en compte les besoins et les attentes d'une population dont la transition démographique n'est pas achevée mais dont le processus de vieillissement est déjà en cours.

Dans cette perspective, cette communication s'attache à analyser quelques implications socio-économiques du vieillissement de la population réunionnaise. Pour ce faire, dans une première section, nous analysons le processus de la transition démographique qu'a connu la population pour mieux en comprendre la situation démographique actuelle. Une deuxième section s'intéresse aux conséquences spécifiques de la dynamique de la population réunionnaise sur son vieillissement actuel et futur. La section suivante étudie les grandes thématiques directement liées à la question du vieillissement démographique : santé, logement, emploi, choix résidentiel des retraités.

1. Une transition démographique très rapide

Depuis l'origine de son peuplement en 1663 jusqu'au début du vingtième siècle, la dynamique de la population réunionnaise est relativement chaotique eu égard aux épidémies et crises de mortalité aiguë mais aussi au mode de recrutement par immigration des travailleurs. Serviles puis salariés, leur effectif était directement fonction des besoins d'une économie entièrement tournée vers l'agriculture. Le nombre de recrutements était donc fort fluctuant au fil des années. En outre, ils concernaient en grande majorité des hommes, créant un déséquilibre du taux de masculinité en leur faveur.

On peut dater aux années 1930 la baisse de la mortalité mais le blocus maritime pendant la Seconde Guerre mondiale, les difficultés d'approvisionnement et les cyclones vont la contrecarrer. En 1951, cinq ans après la départementalisation, le taux de mortalité infantile est encore de 164 pour mille (Festy et Hamon 1983) et l'espérance de vie à la naissance de 50,5 ans. A la même date, le taux brut de natalité est supérieur à 50 pour mille, chiffre extrêmement élevé, rarement observé ailleurs. C'est surtout à partir des années 1960 que des moyens conséquents de la part de l'Etat sont mis à la disposition du territoire réunionnais. La politique sanitaire et de santé ainsi que le développement économique vont permettre une réduction extrêmement rapide de la mortalité suivie par celle de la natalité.

Mais le décalage, classique dans le schéma de la transition démographique, entre la baisse de la mortalité et celle de la natalité va entraîner une croissance naturelle exceptionnellement forte de la population dans les années 1950 et 1960. Sur la période 1954-1961, des taux de croissance annuels avoisinant les 3,5% sont enregistrés, taux équivalents à un doublement de la population tous les vingt ans. Face à cette dynamique démographique sans précédent dans l'histoire de l'île de la Réunion, les pouvoirs publics vont prendre des mesures dans les années 1960 pour atténuer cette croissance en instaurant d'une part une politique de limitation des naissances, alors que la politique de la métropole est plutôt nataliste, et d'autre part une politique incitative à l'émigration à travers le Bureau pour le Développement des Migrations intéressant les Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM).

Après ce préambule, deux points méritent d'être soulignés quant à la thématique du vieillissement qui nous intéresse. Premièrement, il existe à la Réunion, une volonté politique forte de prendre les problèmes démographiques à bras le corps, tradition héritée de l'importance accordée de longue date en France à la « question de la population ». Ceci est intéressant dans la mesure où le vieillissement de la population est un sujet d'intérêt croissant pour les pouvoirs publics, notamment en relation, comme nous le verrons, avec l'aménagement du territoire. Deuxièmement, la rapidité de la transition démographique a entraîné dans son sillage une profonde modification de la structure des âges, comme nous allons le voir maintenant de manière détaillée.

2. Aspects démographiques du vieillissement de la population

La baisse rapide de la fécondité est la cause principale du vieillissement de la population réunionnaise. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,7 enfants par femme en 1965 à 2,4 en 1993, valeur autour de laquelle il oscille jusqu'à aujourd'hui. En deuxième lieu, l'allongement de l'espérance de vie vient amplifier le phénomène. En cinquante ans, elle a progressé de 25 années, atteignant 75,5 ans en 2003, tout en conservant des écarts entre les sexes parmi les plus importants du monde, puisque l'espérance de vie féminine est égale à 79,8 ans contre 71,3 ans pour les hommes (Insee 2004).

Consécutivement à ces deux phénomènes, la part des moins de vingt ans dans la population est passée de plus de la moitié en 1967 à un peu plus du tiers en 1999 (tableau 1). Au cours de cette même période, la proportion des personnes âgées de soixante ans et plus a doublé, passant de 5 à 10%.

Tableau 1 : Evolution de la répartition (en %) de la population par groupe d'âges (1954-1999)

	0-19 ans	20-59 ans	60 ans et +
1954	52,1	42,6	5,3
1961	54,0	40,7	5,3
1967	56,3	38,4	5,3
1974	54,1	39,9	6,0
1982	49,0	44,0	7,0
1990	40,0	51,4	8,6
1999	36,2	53,8	10,0

Source : INSEE, recensements

Si la proportion de personnes âgées de soixante ans et plus reste au début des années 2000 bien en-deçà des valeurs observées dans l'ensemble des pays développés, le processus de vieillissement est néanmoins largement enclenché. Les projections réalisées par l'INSEE indiquent une accélération importante du phénomène à partir de 2010, date à laquelle la part des personnes âgées de soixante ans et plus va augmenter d'au moins deux points tous les cinq ans (tableau 2).

Tableau 2 : Proportion (en %) de la population de 60 ans et plus (2000-2030)

	Proportion des 60 ans et plus (%)
2000	10,0
2005	10,8
2010	12,0
2015	14,0
2020	16,2
2025	19,4
2030	22,1

Source : nos calculs à partir des projections de l'INSEE (scénario central) in Actif *et al.* (2002)

En 2030, selon le scénario central des projections de l'INSEE, 22% de la population sera âgée de soixante ans et plus. La moyenne d'âge de la population s'élèverait de 30 ans en 1999 à 38 ans en 2030. En nombre absolu, les jeunes de moins de vingt ans seront à peu près aussi nombreux qu'aujourd'hui, tandis que les personnes âgées de soixante ans et plus verront leur effectif multiplié par trois. La pyramide des âges de la population réunionnaise en 2030 ressemblerait ainsi à celle de la population métropolitaine des années 2000 mais le cheminement aura été très différent puisque la transition démographique réunionnaise se sera faite sur quelques décennies, contrairement à celle de la France métropolitaine qui s'est étalée sur un siècle et demi. La concentration temporelle du processus de vieillissement de la population réunionnaise est donc une spécificité dont les conséquences doivent absolument être prises en compte dans toute prospective territoriale.

3. Quelques questions liées au vieillissement

Depuis les travaux de Sauvy amorcés en 1928 (Bourdelaïs 1994), on maîtrise bien les aspects démographiques du processus de vieillissement d'une population. Le phénomène est prévisible, il est bien connu ainsi que ses conséquences socio-économiques. Dans un système de cotisation par répartition, le vieillissement d'une population entraîne des modifications structurelles dans les transferts de la solidarité nationale, que ce soit pour le versement des retraites ou pour les allocations vieillesse. L'augmentation de la part des personnes âgées nécessite un renouvellement, un élargissement ou une adaptation des infrastructures qui leur sont spécifiquement destinées comme par exemple les maisons de retraite. Le système de soins doit lui aussi être adapté. On sait en effet que la transition démographique s'accompagne de la transition épidémiologique, c'est-à-dire d'une modification profonde de la structure des causes de mortalité et d'un resserrement de la mortalité vers les âges élevés. Du point de vue des décideurs, des choix devront aussi être faits en matière de prise en charge des personnes âgées, notamment pour ce qui est de l'incitation au maintien à domicile. Enfin, des variables culturelles et sociales vont intervenir dans la manière d'appréhender le vieillissement de la population : solidarité familiale envers les personnes âgées, relations entre les générations, rôle et place des seniors (Hoarau 2001). Détaillons quelques uns de ces points.

3.1. Santé et prise en charge des personnes âgées

Le rôle des pouvoirs publics réunionnais en matière de prise en charge des personnes âgées est primordial. Il s'appuie sur le Contrat Social du Schéma départemental et sur le Schéma gérontologique. Le département de la Réunion a été le premier d'entre tous à mettre en place son premier plan gérontologique. En 2000, le deuxième Schéma gérontologique a été adopté par le département. Son axe stratégique principal est orienté vers le maintien à domicile des personnes âgées. Pour cela, il est préconisé un développement des services d'aide à domicile, un renforcement des actions pour l'adaptation et l'accessibilité de l'habitat, un recours plus fréquent aux familles d'accueil et une extension de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (Grangé 2002).

L'APA, qui a remplacé en 2002 la Prestation Spécifique Dépendance (PSD), est une pièce maîtresse dans ce dispositif. Environ 7 000 Réunionnais âgés de soixante ans et plus en bénéficient en 2003. Le montant moyen de l'allocation est de 600 euros mensuels versés directement à la personne concernée. Cette somme est attribuée aux « personnes âgées dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à leur état physique ou mental ». Les bénéficiaires sont donc des personnes de soixante ans ou plus qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. L'APA est financée par les départements via les Conseils généraux, par l'État (0,1% de la CSG y est consacré) et les Caisses de sécurité sociale. Elle est attribuée par décision du Président du Conseil Général et délivrée par le Département sur proposition d'une commission présidée par le Président du Conseil Général. Cette commission réunit des représentants du département et des organismes de sécurité sociale.

L'APA concerne une aide à domicile ou en établissement. A domicile, elle couvre les dépenses nécessaires à une personne pour accomplir les tâches quotidiennes de la vie courante. Il peut s'agir de la rémunération d'une aide-ménagère, de portage de repas, d'aide à domicile, de garde de jour, de menus travaux d'aménagement du logement, ou encore d'une aide technique pour l'achat d'un fauteuil roulant ou d'un lit médicalisé. En établissement, l'APA participe à la couverture des frais déterminés en fonction de la perte d'autonomie de la personne.

Le département de la Réunion affiche clairement et depuis longtemps sa volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Cette politique volontariste est sans doute une des raisons du faible taux de placement en institution des personnes âgées (tableau 3). On compte en effet seulement 1,5% de personnes âgées de soixante ans et plus hébergées en institution en 1999, à comparer avec un taux de 7,1% en métropole (Catteau 2001). Pour les personnes âgées de soixante-quinze ans et plus, en 1997, ces taux sont respectivement de 6,8% à la Réunion et 17% en métropole.

Tableau 3 : Type d'hébergement des personnes âgées prises en charge (1990-1999)

	1990	1992	1994	1996	1999
Hospice	120	120	120	90	0
Maison de retraite	671	673	754	737	918
Foyer	75	75	71	131	40
Long séjour	51	63	86	81	79
Hébergement temporaire	28	6	3	3	3
Total	945	937	1034	1042	1040

Source : DRASS in Catteau 2001

L'exercice de prospective en matière de santé et de prise en charge d'une population engagée dans un processus de vieillissement ne doit pas s'arrêter à prolonger des tendances corrigées du nombre de personnes âgées. Certains points sont techniquement acquis, comme par exemple le doublement du nombre de décès d'ici à 2030, lié à la croissance de la population et à son vieillissement. Mais de toute évidence, il faut aussi tenir compte des transformations structurelles et des mentalités. Ainsi, l'augmentation continue de l'espérance de vie, estimée par l'INSEE dans ses projections par un gain de quatre ans de 2000 à 2030, va-t-elle induire des changements dans la structure des maladies, par exemple une prévalence plus forte de la maladie d'Alzheimer. Il peut être intéressant de détailler alors davantage l'évolution des classes d'âges au sein même des personnes âgées de soixante ans et plus (tableau 4).

Tableau 4 : Effectif et répartition détaillés de la population âgée de 60 ans et plus (2000-2030)

	Effectif 2000	Effectif 2030	Effectif supplémentaire de 2000 à 2030	Coefficient multiplicateur de 2000 à 2030	Proportion parmi les 60 ans + en 2000	Proportion parmi les 60 ans + en 2030
60-64 ans	21 960	64 668	42 708	2,9	30,5	28,3
65-69 ans	16 601	58 953	42 352	3,6	23,1	25,8
70-74 ans	13 255	41 390	28 135	3,1	18,4	18,1
75-79 ans	9 813	29 385	19 572	3,0	13,6	12,9
80-84 ans	5 652	17 476	11 824	3,1	7,9	7,7
85-89 ans	3 008	9 275	6 267	3,1	4,2	4,1
90-94 ans	1 250	4 990	3 740	4,0	1,7	2,2
95 ans+	424	2 056	1 632	4,8	0,6	0,9
Total	71 963	228 193	156 230	3,2	100,0	100,0

Source : nos calculs à partir des projections de l'INSEE (scénario central) in Actif *et al.* 2002

La question de la prise en charge et du maintien à domicile est elle aussi ponctuée d'interrogations car elle dépend des politiques publiques mais aussi des solidarités individuelles et familiales. Le soutien est d'abord le fait du conjoint. En 1997, 56% des personnes âgées de soixante ans et plus vivent avec leur conjoint (Catteau et Galmiche 2003). On compte une personne de soixante ans et plus sur cinq qui vit seule, une sur six pour les 60-74 ans et une sur quatre pour les soixante-quinze ans et plus. Le

soutien intergénérationnel des enfants est encore très vivace à la Réunion mais il ne faut pas négliger pour autant le soutien intragénérationnel apporté par le conjoint, les frères et sœurs ou les voisins et amis (De Jong Gervielde 2004). Une des inconnues dans ce schéma est la transformation des structures familiales et donc des modalités de solidarité familiale observées au cours des dernières décennies, qui permettront ou pas aux personnes âgées de continuer de bénéficier d'une aide familiale en sus des aides apportées par les professionnels et les services rémunérés.

En termes d'aménagement du territoire face à la question de la santé et de la prise en charge des personnes âgées, la réflexion porte donc principalement sur le nombre de places dans des maisons d'accueil, sur la structure et la répartition des systèmes de soins, sur la formation des personnels de services aidant à la réalisation de la politique du maintien à domicile. Pour cette dernière composante, on voit que le développement des services de proximité est un des débouchés économiques du vieillissement de la population, point sur lequel nous reviendrons.

3.2. Logement

En matière d'aménagement du territoire, assurer la demande en logements est une priorité des pouvoirs publics. Cette demande va augmenter considérablement puisque selon le scénario central des projections de l'INSEE, entre 2000 et 2030, le nombre de ménages va doubler. Le vieillissement de la population est responsable des deux tiers de ce doublement, les migrations et l'accentuation du phénomène de décohabitation étant à l'origine de l'autre tiers (Actif *et al.* 2002). Il va falloir construire en trente ans davantage de logements qu'il en existe aujourd'hui à la Réunion (tableau 5). L'INSEE estime en effet que, toujours selon le scénario central des projections, environ 205 000 logements neufs supplémentaires devront être construits sur la période 2000-2030 auxquels il faut ajouter 45 000 logements neufs pour renouveler le parc des logements vétustes, soit au total 250 000, à comparer aux 238 000 logements recensés en 1999 (Insee 2004). Plus précisément, 74% de ces 250 000 nouveaux logements serviront à agrandir le parc des résidences principales, 8% à agrandir le parc des autres logements, 18% à renouveler le parc disparu.

Tableau 5 : Evolution du nombre de ménages et de logements nécessaires (2000-2030)

	2000	2010	2020	2030
Nombre de ménages	222 512	285 103	349 651	406 707
Taille des ménages	3,22	2,92	2,69	2,53
Nombre de logements nécessaires	247 236	316 781	388 501	451 897

Source : INSEE (scénario central) in Actif *et al.* 2002

Au-delà des aspects quantitatifs, il faut mentionner un point important en termes d'aménagement du territoire qui est celui de la répartition spatiale des programmes d'habitat. Avec le vieillissement de la population, se profile en effet une possibilité d'accentuation de la ségrégation démographique. Rhein (1988) la définit comme « l'inégale répartition des différents groupes d'âge et de sexe au sein d'agglomérations ou de régions urbaines ». Selon cet auteur, « les situations désignées sous le terme de ségrégation démographique renvoient à des problèmes bien réels [...] : il s'agit, en particulier, de dysfonctionnements locaux du marché du logement, notamment par excessive rigidité, et d'inadéquation entre certaines formes d'équipements collectifs et une population dont les structures démographiques, et par là-même la demande en équipements, se sont modifiées » (pp.128-129).

Outre les variables de stock de logements, il est nécessaire de prendre aussi en compte les variables de flux. Celles-ci concernent la mobilité et la migration, nous y reviendrons, mais aussi les différents besoins en logement au cours du cycle de vie des individus. Une caractéristique de la société contemporaine réunionnaise est en effet la modification des comportements face à la famille et au couple. Comme en métropole, on observe une progression des familles monoparentales, de la cohabitation, du divorce, une diminution de la part des familles nombreuses et du mariage, une progression du nombre de personnes seules, ce dernier phénomène étant directement lié au vieillissement de la population. Une autre inconnue concerne la solidarité future des enfants vis-à-vis

de leurs parents. La montée de l'activité féminine permettra-t-elle de dégager suffisamment de temps pour s'occuper de son couple, de ses enfants mais aussi d'un ou de ses deux parents ? La politique d'encouragement à la mobilité des jeunes vers la métropole ou vers l'international est-elle compatible avec ce qu'on pourrait appeler la solidarité de proximité intergénérationnelle ? Au total, en matière d'aménagement du territoire, il faudra sans doute composer avec des trajectoires de vie plus complexes, avec une famille qui devient « imprécise » (Le Bras et Bonvalet 1988). Ceci exige une politique du logement plus réactive, prenant en compte ces schémas transitoires et ces successions de tranches de vie.

3.3. Emploi

Nous avons évoqué ci-dessus les travaux de Sauvy sur le vieillissement dans ses aspects techniques. Mais si nous nous intéressons aux aspects idéologiques, force est de constater que le choix du terme de « vieillissement d'une population » pour évoquer la progression de la proportion de personnes âgées a une connotation plutôt négative. Pour ce vocable de « vieillissement », Bourdelais (1994) évoque le glissement d'une utilisation technique avant la Seconde Guerre mondiale vers une utilisation ensuite beaucoup plus normative liée à la peur de la dénatalité. Cette analogie entre le vieillissement d'un organisme, sous-entendu le processus qui le mène à la mort, et celui d'une population a été à l'origine d'interprétations démo-économiques selon lesquelles le vieillissement d'une population serait synonyme de récession économique ou tout au moins d'un moindre dynamisme économique. L'argument le plus fort en ce sens est donné par la notion de dépendance, c'est-à-dire du ratio entre le nombre d'actifs et celui des inactifs, cette dernière catégorie comprenant les soixante ans et plus et les moins de vingt ans.

La question des relations entre croissance démographique et économique est beaucoup trop complexe, surtout lorsqu'il s'agit de prospective, pour être traitée en quelques lignes. Nous nous contenterons d'apporter ici un éclairage démographique sur la structure de la population dans cette perspective. Une des conséquences à première vue paradoxale de la rapidité du vieillissement de la population réunionnaise va être de faire augmenter le ratio actifs/inactifs. En effet, nous avons déjà souligné que c'est la baisse de la fécondité qui est majoritairement à l'origine du vieillissement de la population. Au cours des prochaines années, la part des moins de vingt ans va donc diminuer mais celle des 20-59 ans va augmenter (tableau 6), concomitamment à celle des soixante ans et plus.

Tableau 6 : Proportion (en %) de la population âgée de 20 à 59 ans (1974-2030)

	Proportion des 20-59 ans (%)
1974	39,9
1982	44,0
1990	51,4
1999	53,8
2010	55,6
2020	54,7
2030	51,6

Sources : INSEE, recensements jusqu'en 1999,
nos calculs à partir des projections de l'INSEE (scénario central) in *Actif et al.* (2002)

On peut faire l'hypothèse que les vingt prochaines années vont être particulièrement favorables au développement économique eu égard à l'élévation du rapport actifs/inactifs. Certains analystes font de ce rapport la clé du succès du développement des nouveaux pays industrialisés asiatiques mais aussi de l'Irlande (Rand 2002). Ce phénomène est connu sous les appellations de « bonus démographique », « âge d'or démographique », « dividende démographique » ou encore « fenêtre d'opportunité ». Mais pour en tirer profit, une politique intensive de formation est nécessaire pour favoriser une croissance tirée par l'innovation et l'investissement, et non pas seulement par des gains de productivité faiblement accompagnés de création d'emplois, comme ce fut le cas à la Réunion dans la décennie 1990 (AFD *et al.* 2004). Un atout supplémentaire pour l'économie réunionnaise est que le pouvoir

d'achat des retraités est actuellement relativement élevé et qu'ils sont des consommateurs privilégiant les services de proximité, point important là encore en termes de localisation des activités.

3.4. Economie résidentielle : migration de retraités

Avec le vieillissement de la population, se pose la question de la répartition spatiale des personnes âgées de soixante ans et plus. C'est au niveau local, en général celui des communes, que se prennent les décisions de convoiter ou pas ce qu'il est convenu d'appeler le « marché des seniors ». Aujourd'hui, grâce à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'abaissement de l'âge de la retraite, la période post-professionnelle n'est plus celle qui correspond à quelques années de vie en mauvaise santé. Les retraités disposent dorénavant d'une espérance de vie sans incapacité suffisamment longue pour élaborer des projets, voyager, consommer. Ceci est facilité par un taux actuel élevé des pensions de retraites. Dans ces conditions, certaines communes ou certaines régions se sont spécialisées dans l'accueil des personnes âgées. En France métropolitaine, c'est le Sud qui attire le plus de retraités ainsi que de manière plus générale le milieu rural au détriment des villes.

Pour être attractif, il faut proposer une offre d'équipement spécifique et surtout des services de proximité, dans le domaine de la santé et des soins mais aussi des commerces, du travail artisanal et des services publics. L'économie résidentielle qui en découle est donc créatrice d'emplois de proximité, mais leur caractéristique est d'être peu productifs. On observe là encore une forme de ségrégation à la fois démographique et économique puisque ces zones où réside une forte proportion de retraités captent davantage la richesse qu'elles ne la produisent. La question de savoir si ce modèle est viable à long terme n'est pas résolue. Il existe en effet une possibilité de « syndrome hollandais », c'est-à-dire d'une dépendance totale de l'économie à une seule activité, comme c'est le cas pour certains Etats qui ne vivent que de la rente pétrolière. Ces économies, même puissantes momentanément, restent fragiles sur le long terme car toujours soumises à un changement de conjoncture ou une crise.

Politiquement, l'augmentation de la part des personnes âgées pourrait inciter certaines communes à jouer la carte de l'attractivité. Mais l'équation est complexe car plusieurs sous-populations de retraités sont à considérer. Primo, il y a les habitants présents, les résidents, retraités et futurs retraités, dont la structure des âges n'est pas identique dans toutes les communes. Secundo, les migrations internes dans l'île de la Réunion ne concernent pas que les actifs mais aussi les retraités. Tertio, les flux migratoires extérieurs, qui viennent en grande majorité de la métropole, s'ils concernent jusqu'à maintenant les actifs, peuvent néanmoins s'orienter de manière croissante vers les retraités, ne serait-ce que pour des périodes de quelques mois par an. Quarto, la grande inconnue est le taux de retour des Réunionnais partis travailler vers l'âge de vingt ans dans les années 1970 en métropole. Reviendront-ils massivement à la Réunion à l'âge de la retraite ?

La question décisive à l'intersection du vieillissement de la population et de l'aménagement du territoire est donc ici de savoir s'il est préférable de privilégier quelques zones dans l'accueil des retraités ou bien de tenter de minimiser la ségrégation démographique et spatiale. La première solution a l'avantage de procurer des économies d'échelle, la seconde de proposer un développement plus équilibré spatialement en termes de structure d'âges.

Tableau 7 : Etendue des mesures de vieillissement en 1999 selon la commune et selon l'IRIS*

	Part de la population âgée de 75 ans et plus	Nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans
Par commune	1,7% à 4,7%	19 à 44
Par IRIS*	0,3% à 10,7%	6 à 102

Source : INSEE in Grangé 2003

*La zone IRIS est un découpage INSEE d'environ 2 000 habitants

Bien sûr, l'idéal serait de décliner l'ensemble de ces thématiques à une échelle géographique plus fine. Le propos de la communication présente n'est évidemment pas d'aborder une investigation aussi lourde et aléatoire (Dittgen 1999) mais nous voudrions simplement mettre l'accent sur les disparités spatiales du vieillissement afin de rendre compte de l'intérêt d'une telle démarche. A la Réunion, on note une variation de un à presque trois de la part des personnes âgées de soixante-quinze ans et plus selon la commune en 1999 (tableau 7). C'est dans les communes du sud de l'île que l'on trouve les taux les plus élevés.

Conclusion

De la création en 1889 du premier hospice réunionnais dénommé « Le dépôt » aux Schémas gérontologiques contemporains, il est entendu que la question de la prise en charge des personnes âgées n'est plus la même. Elle revêt aujourd'hui une importance accrue dans le contexte démographique qui est celui du vieillissement de la population réunionnaise, processus en cours dont l'accélération est programmée à partir de 2010.

Dans cette dynamique et ce vieillissement de la population, deux aspects sont à considérer. Le premier est celui occasionné par la transformation de la structure des âges. Davantage de personnes âgées de soixante ans et plus mais aussi davantage de personnes d'âge actif, et bien sûr une diminution relative des jeunes de moins de vingt ans. Si de nombreuses études montrent que les effets des évolutions de la pyramide des âges ne sont pas univoques sur l'économie ou sur les questions de société, en revanche il est certain que la rapidité exceptionnelle du vieillissement de la population réunionnaise est un élément fondamental à intégrer dans les politiques publiques. Au-delà des effets de structure, les projections démographiques indiquent des évolutions chiffrées dans le nombre d'individus de soixante ans et plus dont les pouvoirs publics doivent tenir là aussi évidemment compte pour toute réflexion prospective sur l'aménagement du territoire.

Cette réflexion prospective ne peut à notre sens faire l'économie de déterminer ses échelles spatiales. Villes/campagnes, Hauts/Bas, régions Est/Nord/Ouest/Sud issues du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), les angles de réflexion sont multiples. Par rapport à d'autres, la question du vieillissement est récente dans la réflexion politique, même si la question démographique à la Réunion a toujours mobilisé les décideurs. Comme le souligne Delamarre (2002), la prospective permet un processus d'apprentissage sur une thématique ce qui permet aussi de s'en emparer et d'en faire un objet de débat public. Ceci est particulièrement important dans le cadre de la problématique du vieillissement qui est, comme nous l'avons vu, de nature assez technique dans sa compréhension. Or, l'accent est souvent mis sur les problèmes posés aux pouvoirs publics par la gestion du grand âge, alors que de nombreuses autres questions se posent comme nous avons pu le voir ici. L'allongement de l'espérance de vie et surtout celui de l'espérance de vie sans incapacité déplacent donc cette question du grand âge, et le grand âge lui-même, et laissent place à de nouvelles interrogations quant aux modes de consommation, de logement, de services de proximité etc. Cette dans ce sens que cette communication a tenté de proposer quelques pistes de réflexion quant à l'articulation entre vieillissement et aménagement du territoire.

Bibliographie

- Actif N., Lardoux J.-M., Mekkaoui J., 2002, « La population en 2030 », *INSEE Résultats*, n°19, INSEE, Saint-Denis, 84p.
- AFD, IEDOM, INSEE, 2004, *Chômage, productivité et politique d'emploi à La Réunion : une double transition presque réussie*, Saint-Denis, 46p.
- Bourdelaïs P., 1994, *L'âge de la vieillesse*, Odile Jacob, Paris, 503p.
- Catteau C., 2001, « Etat de santé, offre de soins à la Réunion », Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, *Série Statistiques*, n°20, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Saint-Denis, 33p.
- Catteau C., Galmiche A., 2003, *La santé des personnes âgées à la Réunion*, Service Statistique de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Saint-Denis.
- De Jong Gierveld J., 2004, « Changements démographiques et contrat social de soutien informel dans la famille », in Véron J., Pennec S., Légaré J. (eds.), « Age, générations et contrat social », *Travaux et Documents*, n°153, INED, Paris, pp.105-117.
- Delamarre A., 2002, *La prospective territoriale*, La Documentation Française, Datar, Paris, 110p.
- Dittgen A., 1999, « Le démographe au défi des projections de populations locales » in Wattelar C., Duchêne J. (eds.), *Le défi de l'incertitude. Nouvelles approches en perspectives et prospective démographiques*, Chaire Quételet 1995, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Academia-Bruylant, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp.299-311.
- Festy P., Hamon C., 1983, « Croissance et révolution démographiques à la Réunion », *Travaux et Documents*, n°100, INED, Paris, 116p.
- Grangé C., 2002, « Les 'anciens' restent en famille », *Economie de la Réunion*, INSEE, n°113, pp.23-25.
- Grangé C., 2003, « Les logements et leur confort », Université de la Réunion, INSEE, *Atlas de la Réunion*, Saint-Denis, pp.52-53.
- Hoarau S., 2001, « Les impacts socio-économiques du vieillissement », *Etudes et synthèses*, Observatoire du développement de la Réunion, n°58, Saint-Denis, 66p.
- INSEE, 2004, *Tableau Economique de la Réunion*, Saint-Denis, 219p.
- Le Bras H., Bonvalet C., 1988, « Transformations de la famille » in Bonvalet C., Merlin P. (eds.), « Transformation de la famille et habitat », *Travaux et Documents*, n°120, INED, pp.11-16.
- Rand, 2002, « Le bonus démographique. Comment les dynamiques de population peuvent influencer la croissance économique », *Population Matters*, RB5065, Santa Monica, Californie, 4p.
- Rhein C., 1988, « La ségrégation démographique » in Bonvalet C., Merlin P. (eds.), « Transformation de la famille et habitat », *Travaux et Documents*, n°120, INED, pp.127-148.